



Concise, le 25 octobre 2021

Préavis municipal No 7/2021 relatif au budget de l'exercice 2022

Réf : 16201

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions

de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93a),

du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et du règlement du Conseil communal,

nous vous soumettons, pour approbation, le projet de budget de fonctionnement pour l'année 2022.

NB Le plan des investissements inséré dans le présent document vous est remis à titre indicatif.

1. PREAMBULE

Les répercussions des augmentations de charges sur les budgets de différentes collectivités publiques auxquels la municipalité adhère font s'inscrire le budget 2022 dans les chiffres rouges, comme chaque année. La Municipalité présente un budget 2022 de CHF 466'000. – d'excédent de dépenses. La Municipalité met tout en œuvre pour diminuer de manière drastique les dépenses, ce qui a pour effet de rendre le résultat de l'exercice bien meilleur que le budget. Cela se vérifie dans les comptes depuis plusieurs années.

Le budget 2022, tout comme le budget 2021, intègre les notions de « réserve » et de « fonds de rénovation » qui devraient permettre, lors des années futures, d'engager des rénovations ou d'affecter des charges d'entretien aux postes budgétaires présentant un besoin comme les bâtiments, les véhicules ou le port. Les budgets des différentes associations sont en voie de stabilisation, hormis le RADEGE qui cette année encore voit une augmentation de son budget. Malgré l'augmentation régulière du nombre d'habitants, les revenus d'impôts des personnes physiques fluctuent, comme vous pourrez le constater au point no 6. Depuis la pandémie, les revenus des personnes physiques ont tendance à plutôt baisser.

La dissolution des fonds non couverts par les liquidités, débutée sur l'exercice 2017, se termine sur l'exercice en cours. De même que les amortissements supplémentaires comptabilisés d'un montant identique aux dissolutions des fonds.

Un taux d'imposition de 87% serait nécessaire pour atteindre le coefficient fiscal d'équilibre sur le budget 2022. Ce coefficient était de 70 % sur les comptes 2020 et de 89 % sur le budget 2021. Le taux d'imposition 2022 est maintenu à 75 %.

Le préavis budgétaire 2022 que nous vous présentons se clôture avec un déficit prévisionnel d'un montant de CHF 466'000.-- soit un excédent de dépenses supplémentaire de CHF 27'889. – par rapport au budget 2021. Sans entrer dans tous les détails des postes, cette différence pourrait se résumer ainsi :

Résumé des principales variations entre le budget 2022 et le budget 2021 :

Charges en moins (BU 2022 par rapport à BU 2021)		Montants
220/3521.00	Fonds de péréquation	-35 000.00
720/3515.00	Facture sociale (péréquation)	-103 000.00
	Total des charges en moins	-138 000.00
Charges en plus		
340/3189.00	Eco2Net SA, augmentation surface et prestations	37 000.00
350/3521.06 et 4526.01	Stand de Tir	34 240.00
353/3312.00	1er amortissement extension collège	68 500.00
430/3311.00	1er amortissement RC 401	12 200.00
473/3155.00	Entretien de la faucardeuse	34 400.00
710/3524.04	RADEGE	18 000.00
	Total des charges en plus	204 340.00
Revenus en moins		
210	Impôts	65 100.00
320/4518.00	Subvention forêts	29 000.00
454/4342.02	Taxe déchets	44 000.00
	Total des revenus en moins	138 100.00
Revenus en plus		
220/4523.03	Dépenses thématiques (péréquation)	-50 000.00
353/4522.00	ASIGE, loyers supplémentaires pour extension du collège	-125 790.00
	Total des revenus en plus	-175 790.00
Total des variations		28 650.00
Variation entre budget 2022 et budget 2021		27 889.00

Les ratios tels que présentés dans le dossier des comptes 2020 ainsi qu'au point no 5 de ce préavis sont en amélioration mais doivent être pondérés du fait que des réserves importantes sont effectuées sur les fonds affectés depuis l'exercice 2016. Ces réserves augmentent nos liquidités de fonctionnement afin de faire face aux investissements futurs des séparatifs et du traitement des eaux usées.

L'endettement total par habitant se situe au 31 décembre 2020 à 8'647 CHF.

Comme déjà exprimé les années précédentes, l'ensemble des investissements ne passe pas par voie budgétaire mais bien par voie de préavis. Ce mode de fonctionnement permet, dès lors, de comptabiliser les investissements puis de procéder à leur amortissement. Cela vous donne également une vision et un accord sur les engagements financiers que notre Commune souhaite ou parfois, doit prendre.

2. QUELQUES REMARQUES CONCERNANT L'EXERCICE EN COURS (BUDGET 2021)

Les investissements consentis cette année par le biais de préavis ne sont pas encore tous ancrés dans les comptes actuels. Les séparatifs du tronçon RC 401 et de la grande salle étant terminés, les 1^{ers} amortissements auront lieu sur l'exercice en cours. Les travaux du séparatif En Portel se terminant prochainement, le 1^{er} amortissement a été budgété sur 2022.

Les faibles taux d'hypothèques et d'emprunts actuellement en vigueur continuent à soulager les intérêts de la dette portant à moins de 1% la quotité d'intérêts en regard de la masse empruntée.

Nous espérons bénéficier de taux toujours aussi cléments sur les prochaines années.

Au niveau administratif, l'équipe du bureau communal est au complet et actuellement stable après quelques changements durant cette année en cours. En effet, notre secrétaire technique a quitté ses fonctions le 31 mars 2021. Madame Viviane Bignens a débuté le 1^{er} mars 2021 au même taux (50 %) en tant qu'assistante administrative. Le greffe a repris la responsabilité de la police des constructions et supervise le contrôle des habitants ainsi que l'assistante administrative. La boursière occupe un 50 %. Un garde-port a été engagé pour une entrée en fonction au 1^{er} novembre 2021. Dans le cadre de la Voirie, nos deux employés totalisent un 195 %. Nous avons bénéficié d'un civiliste à 100 % entre mars et septembre 2021. Un nouveau civiliste débutera en mars 2022, ce service étant bon marché et fort apprécié.

Du côté informatique, la 1^{ère} migration (passage de RUF à Ofisa) s'est terminée en janvier 2021. En septembre 2021, nous avons migré sur la version 2021 qui offre des nouveautés comme la facturation avec QR-Code. La prochaine migration sera à prévoir pour fin 2023 ou début 2024. Pour rappel, l'éditeur des programmes demande une migration tous les 2 à 3 ans. Passé 3 ans, les mises à jour ne sont plus garanties sur la version.

3. CARACTÉRISTIQUES DU BUDGET 2022

Le budget 2022 intègre les réserves complémentaires qui devraient nous permettre de procéder aux futurs investissements relatifs à notre séparatif et au traitement de nos eaux usées. Ces réserves faciliteront l'engagement de ressources financières importantes dans les projets vitaux mais onéreux de collecte et traitement des eaux. L'intégration de fonds de rénovation devra permettre, d'ici quelques années, de procéder à un entretien correct et nécessaire de nos bâtiments communaux et de notre port.

Le budget de fonctionnement pour l'exercice 2022 présente un total des charges de CHF 5'546'020.- et un total des revenus de CHF 5'080'020.-. Il en résulte un excédent de charges de CHF 466'000.--. L'analyse du budget de fonctionnement démontre un résultat net, hors amortissement, positif de CHF 88'710.--.

Les recettes fiscales (impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques) ont été évaluées sur la base de la variante de calcul no 2 proposée par l'ACI. Cette variante tient compte des éléments suivants :

- Acomptes 2020 au 31.12.2020
- Supplément de 9 % (impôt sur revenu) et 26 % (impôt sur fortune) calculé sur ces acomptes 2020 (selon un calcul effectué entre les acomptes et les taxations 2020, situation au 31.08.2021)
- Indexation de 0 % sur le total des deux chiffres précédents (préconisée par l'Etat)
- Ajout de 3 % (impôt sur revenu) et 4 % (impôt sur fortune) sur les acomptes 2021 selon la situation au 31.08.2021

- Déduction d'une marge d'environ CHF 40'000.– sur le revenu des personnes physique, par prudence dans le cadre du Covid-19.

Les autres impôts ont été évalués principalement sur la base de la moyenne des revenus des 5 dernières années. L'estimation du nombre d'habitants au 31 décembre 2022 a été fixée à 1020.

Nous rappelons qu'en cas d'interventions d'urgence, la Municipalité a liberté de traiter chaque cas, pour un plafond maximal de 20'000 CHF, conformément à la législature.

Le cas typique d'une situation d'urgence serait, par exemple, la rupture d'une canalisation publique d'eau impliquant d'urgence une réparation rapide en vue de rétablir la distribution. Dans ce cas, la dépense totale fera l'objet d'un préavis au Conseil communal dès que toutes les données techniques et financières seront réunies.

4. PLAN DES INVESTISSEMENTS

Il convient de rappeler les principales dépenses d'investissement auxquelles notre Commune devra faire face à moyen terme et qui seront actualisées durant le budget 2022 soit, à titre indicatif :

Séparatif des eaux :	CHF 1.26 millions	en cours jusqu'en 2024
Régionalisation de la STEP	CHF 4 millions	CHF 2.4 millions d'ici 2025 et CHF 1.6 millions dès 2025
Réfection route Cantonale	CHF 300'000	2023
Bâtiments et constructions	CHF 7.5 millions	d'ici 2025

Pour rappel, le **plafond d'endettement (brut)** demandé pour la législature 2016-2021 est de CHF 20 millions. Ce plafond comprend le plafond de cautionnement d'un montant de CHF 3'279'000. Au 31 décembre 2020, le total des emprunts engagés se monte à CHF 7'117'627.25. Un remboursement de CHF 332'250.-- a été effectué sur 2020. Un montant de CHF 484'470.– sera remboursé en 2022 sur les emprunts en cours.

Le plafond d'endettement de la législature 2021-2026 vous est proposé sur le préavis 8/2021.

Ce document a été établi sur la base des éléments à notre disposition. Les participations de notre Commune aux dépenses cantonales, aux divers plafonds de cautionnement et aux associations intercommunales grèvent de manière significative notre marge d'autofinancement.

5. AUTOFINANCEMENT, INVESTISSEMENTS, ENDETTEMENT

Ces ratios sont basés sur les comptes au 31 décembre 2020 et figurent dans le document des comptes 2020 (chapitre 5, pages 5 et 6). A toute fin utile, nous vous remettons ci-dessous ce document.

VARIATION DU BILAN

Exercice 2020

ACTIFS	DÉBUT	FIN	VARIATION
Actifs disponibles (AD)	4 719 901.66	4 963 997.30	244 095.64
Disponibilités	2 727 208.75	3 009 879.81	282 671.06
Débiteurs et comptes courants	1 652 584.69	1 656 888.14	4 303.45
Placements du patrimoine financier	35 670.15	47 014.15	11 344.00
Actifs transitoires	295 753.07	241 530.20	-54 222.87
Prêts et capitaux de dotation	8 685.00	8 685.00	-
Immobilisations	7 317 280.35	7 000 844.40	-316 435.95
Avances aux financements spéciaux	-	-	-
Découvert	-	-	-
Total	12 037 182.01	11 964 841.70	-72 340.31
PASSIFS			
Endettement total (ET)	8 797 832.65	8 655 524.10	142 308.55
Fonds et réserves	3 106 501.26	2 879 733.23	226 768.03
Capital	132 848.10	429 584.37	-296 736.27
Total	12 037 182.01	11 964 841.70	72 340.31
Endettement net (EN)	4 077 930.99	3 691 526.80	-386 404.19

ÉPURATION DES ÉLÉMENTS COMPTABLES

COMPTE DE FONCTIONNEMENT	Charges	Revenus	Différence
Résultat publié	5 345 328.24	5 642 064.51	296 736.27
A déduire :			
Amortissements	825 559.45		-825 559.45
Mouvements réserves	202 739.47	426 467.80	223 728.33
Imputations internes	84 762.95	84 762.95	-
Charges et revenus épurés CFE	4 232 266.37	5 130 833.76	898 567.39 MA
COMPTE DES INVESTISSEMENTS	Dépenses	Recettes	Différence
Résultat publié	576 905.25	67 781.75	509 123.50 DIN
Intérêts passifs de la dette (INP)	34 318.62	-	34 318.62

MA = Marge d'autofinancement

DIN = Dépenses d'investissement net

RATIOS

	Taux communal	Valeurs idéales	Résultats
MA/EN Capacité de financement de l'endettement	24.34%	> 15%	Bon
MA/RFE Capacité d'autofinancement	17.51%	> 20%	Moyen
MA/DIN Degré d'autofinancement	176.49%	> 80%	Bon
INP/RFE Quotité d'intérêts passifs	0.67%	< 5%	Bon
Quotité de la dette brute	139.09%	< 100%	Moyen
EN/HAB Endettement total par habitants	Fr. 8 647		

La **marge d'autofinancement** se monte à CHF 898'567.39. Ce résultat est à pondérer du fait que des réserves affectées importantes font partie de ce montant.

La **capacité d'autofinancement** s'élève à 17.51%. Cette valeur est moyenne mais elle est également à pondérer car elle contient de fortes réserves affectées.

La bonne nouvelle vient du ratio de la **quotité d'intérêts** (INP/RFE = 0.67%), qui n'a que très peu évolué depuis cinq ans. A savoir la part des revenus consacrée au service de la dette, qui diminue à nouveau de manière significative. Le taux d'intérêt moyen est de 0.48 % ce qui traduit une bonne gestion de la dette.

Les **investissements** prévus pour la législature en cours, sont présentés dans le tableau figurant dans le préavis du plafond d'endettement. Les réserves de fonds affectés à l'eau et l'épuration accumulées depuis 2016 serviront à amortir en partie les investissements des travaux de séparatifs et de raccordement à la STEP d'Yverdon.

Les **emprunts bancaires** respectent le plafond d'endettement voté par votre Conseil en début de législature 2016-2021. Au 31 décembre 2020, 35.6% sont engagés dans des emprunts à courts et moyens termes.

L'**endettement bancaire**, sur la base des CHF 7,117 millions engagés au 31 décembre 2020, reflète un montant de CHF 332'250.-- servant aux amortissements contractuels et légaux pour un total d'intérêt à CHF 34'318.60.--.

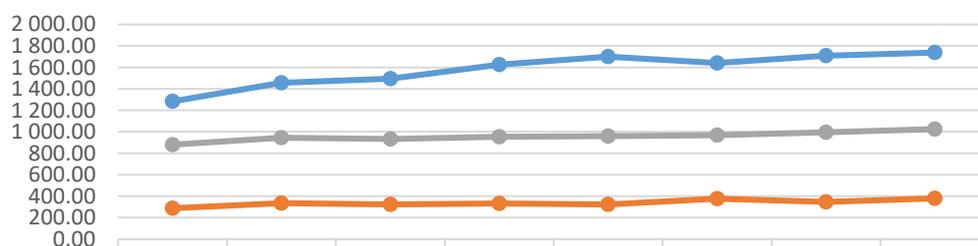
6. EVOLUTION DES RECETTES

Les différentes **rubriques d'impôts** ont été budgétisées selon l'explication donnée au point no 3.

Nous vous présentons, à la page suivante, l'évolution des recettes fiscales des personnes physiques de 2013 à 2020 .

Les taxes eau et épuration ne subissent pas de modification en 2022. Par contre, la taxe déchets se voit augmentée à son maximum de notre règlement et ceci dès la taxation de l'année 2021.

Evolution des impôts communaux (personnes physiques) et du nombre d'habitants



	Période fiscale 2012	Période fiscale 2013	Période fiscale 2014	Période fiscale 2015	Période fiscale 2016	Période fiscale 2017	Période fiscale 2018	Période fiscale 2019
Impôt communal sur le revenu total en mio de CHF	1 283.76	1 456.01	1 493.69	1 627.18	1 699.14	1 641.15	1 709.92	1 737.97
Impôt communal sur la fortune total en mio de CHF	287.79	336.21	323.17	332.23	322.96	378.24	347.56	379.24
Nombre d'habitants	880.00	946.00	932.00	954.00	960.00	969.00	995.00	1 025.00

7. EVOLUTION DES CHARGES

Les charges facturées par l'Etat ou les différentes associations sont présentées sur le tableau suivant avec le % d'évolution entre le budget 2022 et le budget 2021 :

Participations à des charges cantonales, d'autres communes et associations de commune		Budget 2022		Budget 2021		% évolution entre BU 2022 et BU 2021
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
3653.00	Ecoles de Musique (FEM)	10 000		10 000		0.00%
3651.00	Promotion touristique	3 500		3 500		0.00%
3653.04	Sauvetage des Iris (police)	3 100		3 100		0.00%
3653.05	Maison des Terroirs et Office du Tourisme	13 000		13 000		0.00%
3517.00	Participation au trafic régional	106 900		91 000		17.47%
3521.00	Participation au fonds de péréquation	620 000		655 000		-5.34%
3528.00	Garde de triage - frais exploitation	25 500		15 000		70.00%
3521.06	Participation entretien ligne de tir	72 240		2 700		2575.56%
3524.00	Participation Eglise (Voirie)	13 600		13 000		4.62%
3526.04	Participation Voirie	133 400		127 000		5.04%
3524.01	Participation cimetière (Voirie)	11 500		12 700		-9.45%
3524.03	Part. infrastructure Poissine	0		1 750		-100.00%
3526.05	Taxe de traitement Cridéc	0		0		0.00%
3526.06	Participation déchetterie Champagne	103 000		103 000		0.00%
3520.00	Part frais AIERG (projet régionalisation)	33 400		23 300		43.35%
3526.02	STEP - Participation communale	70 900		73 000		-2.88%
3522.00	Part. au groupement scolaire primaire	246 200		241 000		2.16%
3522.00	Part. au groupement scolaire secondaire	286 630		321 500		-10.85%
3522.01	Part. à l'Office régional O.P.	1 400		1 400		0.00%
3511.00	Réforme policière	102 000		105 000		-2.86%
3521.02	Participation SDIS régional	43 500		43 740		-0.55%
3522.02	Participation ORPC Jura-Nord vaudois	18 700		18 540		0.86%
3521.04	ARAS Junova buts optionnels	2 550		2 600		-1.92%
3522.03	ARAS Junova buts principaux	5 850		16 100		-63.66%
3523.04	ARAS Junova buts accueil de jour	15 760		15 600		1.03%
3524.04	Grandson accueil de jour RADEGE	209 400		191 310		9.46%
3655.00	FAJE - fondation accueil de jour	5 200		5 125		1.46%
3515.00	Facture sociale	597 000		700 000		-14.71%
3526.03	EIESP - Participation Concise	99 600		85 000		17.18%
TOTAUX		2 853 830	51.52%	2 893 965		-1.39%

Total budget

5 539 220

La **réforme policière** voit ses charges se stabiliser. Le protocole d'accord signé en 2013 entre le Conseil d'Etat et les deux associations faitières (UCV et AdCV) prévoyait une échéance au 31 décembre 2017, les parties devaient ouvrir des négociations pour régler la participation des communes pour les années 2018 et suivantes. Les signataires du protocole d'accord ont décidé de reporter les négociations à 2022 et que la participation financière des communes, qui s'élevait à CHF 61'200'300.-- pour 2012, continuerait à être indexée de 1.5 % par année. Pour l'année 2022 le montant à la charge des communes s'élève donc à CHF 71'025'443.--.

Le changement des compteurs d'eau est en cours. Il se terminera probablement début 2022, la pandémie ayant freiné l'avancement des travaux. Pour tous les nouveaux compteurs, le relevé se fait dorénavant électroniquement par notre employé de Voirie moyen d'une tablette. Le passage dans le village pour relever ces données est prévu en toute fin décembre 2021. Pour les anciens compteurs, les propriétaires recevront courant décembre un courrier afin d'effectuer leur relevé manuellement.

Les **intérêts passifs** ont été estimés selon l'état des dettes bancaires prévisibles au 31 décembre 2022. Le taux moyen des emprunts est de 0.53 % pour un montant d'intérêts total de CHF 49'210.-.

Les **amortissements financiers** (remboursement des dettes) sont budgétisés à hauteur de CHF 484'470.--.

Dans le cadre de la gestion des **déchets**, le changement de déchetterie nous coûte bien plus cher. Dès lors, le financement de cette section doit être revu durant l'année 2022.

8. CONCLUSION

Pour terminer, nous rappelons également que les dépenses mentionnées dans le budget ne peuvent que difficilement faire l'objet d'économie sans altérer le service public. La part des réallocations de l'Etat, des associations de communes et autres entités représente 51 % de notre budget.

La politique d'alimentation des fonds de réserve nous permettra, du moins en partie, de préserver et d'entretenir le patrimoine Communal.

La Municipalité espère que l'Etat prendra en compte, dans les exercices futurs, les difficultés qu'ont les petites communes à faire face à des charges toujours plus conséquentes, alors que les impôts, eux, n'évoluent guère. Elle compte sur le Conseil communal pour maîtriser les dépenses d'investissement. C'est donc, malgré tout, avec confiance qu'elle vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions ci-dessous.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CONCISE

vu le projet de budget et le préavis présentés par la Municipalité

- entendu le rapport de la commission des finances

DECIDE

d'approuver le projet de budget 2022 qui prévoit :

aux revenus	CHF	5'080'020.00
aux charges	CHF	5'546'020.00
soit un excédent de charges de	CHF	466'000.00

Adopté en séance de Municipalité le 25 octobre 2021.

Municipal responsable : Monsieur David Romero

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Claude Jäggi



Le Secrétaire :



Paolo Migliorini